



4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

**AVANT-PROJET DU PLAN STRATEGIQUE POUR L'ACCORD SUR LA
CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-
EURASIE CONCERNANT LA PERIODE 2009-2017**

Introduction

Dans sa Résolution 3.9, la Réunion des Parties a chargé le Comité permanent d'établir un Plan stratégique pour l'Accord, en étroite coopération avec le Comité technique et le Secrétariat.

Le Secrétariat a confié la rédaction du Plan stratégique à SPAN Consultants, qui ont par ailleurs établi la Stratégie de Communication de l'Accord pour les trois dernières années. Le processus a démarré en novembre 2006, avec la tenue de discussions préliminaires et de sessions de brainstorming lors des réunions du Comité technique et du Comité permanent. Il s'est poursuivi par une série d'interviews réalisée par le consultant auprès de membres des deux comités, du Secrétariat de l'AEWA et du Secrétaire exécutif de la CMS.

En décembre 2006, le consultant a animé un atelier interne, au sein du Secrétariat de l'AEWA, afin de faire progresser l'élaboration du Plan stratégique en définissant une vision, des buts et des objectifs. En janvier 2007, le Secrétariat a organisé un atelier *ad hoc*, comprenant deux membres du Comité technique, afin d'affiner le projet de Plan stratégique et de l'harmoniser avec le nouveau Format de Rapport National, qui était également en cours d'élaboration.

Un premier avant-projet du Plan stratégique a été examiné par les Comités permanent et technique en mars 2007 tandis qu'un deuxième avant-projet a été examiné par les Parties contractantes entre juillet et septembre 2007. Le présent document inclut la troisième version, définitive, du Plan stratégique. Il a été examiné par le Comité permanent lors de sa 5^{ème} réunion en juin 2008 et approuvé pour soumission à la MOP4.

Action requise de la Réunion des Parties contractes

La Réunion des Parties contractantes est invitée à examiner et d'approuver le Plan stratégique de l'AEWA pour la période de 2009-2017.

Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)

Plan stratégique 2009-2017

Version finale de l'avant-projet

Préparé par

Gwen van Boven, vanboven@span.nl

SPAN Consultants

Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
AEWA	3
Approche	4
Durée	5
Le plan stratégique de l'AEWA 2009-2017	6
Étendue du plan	6
<i>Vision</i>	6
<i>Objectif</i>	6
Structure	6
Étapes et indicateurs	7
Objectifs	7
Principes opérationnels	10
Évaluation & examen	11
Tableau du cadre logique	13
Définitions	28
Liste des acronymes	29

Encadrés

Encadré 1: Processus d'élaboration et de consultation	5
Encadré 2: Texte de l'Accord par rapport aux objectifs du plan stratégique	7
Encadré 3: Fonctionnement du cadre logique du plan stratégique de l'AEWA	12

Introduction

Ce document présente le premier plan stratégique pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. Le plan stratégique vise à fournir le contexte pour la mise en œuvre de l'Accord. Il met en avant une perspective à moyen terme en fixant l'objectif général ainsi que les différents objectifs et étapes à franchir pour une période de neuf ans.

L'AEWA entend contribuer à la conservation de la biodiversité mondiale en favorisant la conservation des oiseaux d'eau migrateurs au niveau des voies de migration. Le plan stratégique consiste, en tant que tel, à fournir une orientation cohérente et stratégique aux Parties contractantes de l'AEWA ainsi qu'à d'autres acteurs dans leurs efforts pour agir efficacement aux niveaux national et régional tout en coopérant à l'échelon international au niveau des voies de migration. Le plan stratégique fournira une orientation supplémentaire aux organes décisionnels de l'AEWA (Réunion des Parties, Comité permanent et Comité technique) ainsi qu'au Secrétariat.

Contexte

Lors de la 8^e Conférence des Parties à Nairobi en novembre 2005, la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) a présenté un plan stratégique pour la période 2006-2011. Ce plan définit le rôle de la CMS ainsi que les défis auxquels la Convention fait face. Il établit une vision et un objectif et formule quatre étapes à franchir pour parvenir à cet objectif. Le plan stratégique, qui sert d'orientation opérationnelle pour la mise en œuvre de la Convention, prend la forme d'un cadre logique dans lequel les activités, ainsi que les étapes et les jalons, sont déterminés.

Au chapitre 5.3 de son plan stratégique, la CMS encourage tous les instruments affiliés, parmi d'autres, à *"...élaborer leurs propres plans stratégiques ou de mise en œuvre en les liant autant que possible au plan stratégique de la Convention au moyen de cadres logiques en cascade montrant la manière dont leurs travaux contribuent à la réalisation des buts et objectifs de la CMS"*.

AEWA

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est un accord environnemental multilatéral (AEM) indépendant qui a été élaboré dans le cadre de la CMS¹ et conclu le 16 juin 1995 à La Haye, aux Pays-Bas. L'AEWA est l'outil principal pour appliquer la CMS dans la région Afrique-Eurasie concernant les oiseaux d'eau. Il s'agit du plus grand instrument légal relatif à la conservation des voies de migration mondialement établi jusqu'ici (*schéma 1*). L'Accord s'est rapidement développé depuis son entrée en vigueur en 1999. Parallèlement à l'augmentation du nombre des Parties, des activités et des priorités de mise en œuvre s'est accrue la nécessité d'une orientation stratégique et d'une définition de priorités.

Pour répondre à cette nécessité, les Parties contractantes ont décidé, lors de la 3^e Réunion des Parties à Dakar en 2005, de développer un plan stratégique pour l'AEWA, comme indiqué dans la Résolution 3.9. Celui-ci vise à doter l'Accord d'un instrument opérationnel qui soit adapté, d'un point de vue stratégique et pratique, à sa mise en œuvre dans les années à venir.

¹ L'AEWA a été élaboré conformément à l'article IV de la CMS. Il compte parmi les accords internationaux de la CMS et fonctionne en tant qu'AEM indépendant et distinct.

Comme cela a été mentionné ci-dessus, le plan stratégique de la CMS constitue la base et le point de départ du plan stratégique de l'AEWA considéré comme son supplément. Le plan stratégique de l'AEWA sera élaboré sur la base du plan stratégique de la CMS et fournira des détails spécifiques sur la mise en œuvre de la conservation des oiseaux d'eau le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie. À tout moment, la coopération avec la CMS ira de pair avec cette mise en œuvre.

Approche

De nombreuses Parties à la CMS, qui ont été impliquées dans l'élaboration du plan stratégique de la CMS, sont également Parties contractantes à l'AEWA. Des réflexions stratégiques considérables ont été menées pendant ce processus d'élaboration. Celles-ci sont également adaptées au plan stratégique de l'AEWA. Les Parties devront donc soutenir le développement d'un plan stratégique pour l'AEWA qui soit en accord avec le plan stratégique de la CMS en termes de présentation. Les objectifs et étapes spécifiques de l'AEWA seront toutefois formulés dans son plan stratégique pour mettre en avant l'identité distincte de l'AEWA et son rôle particulier.

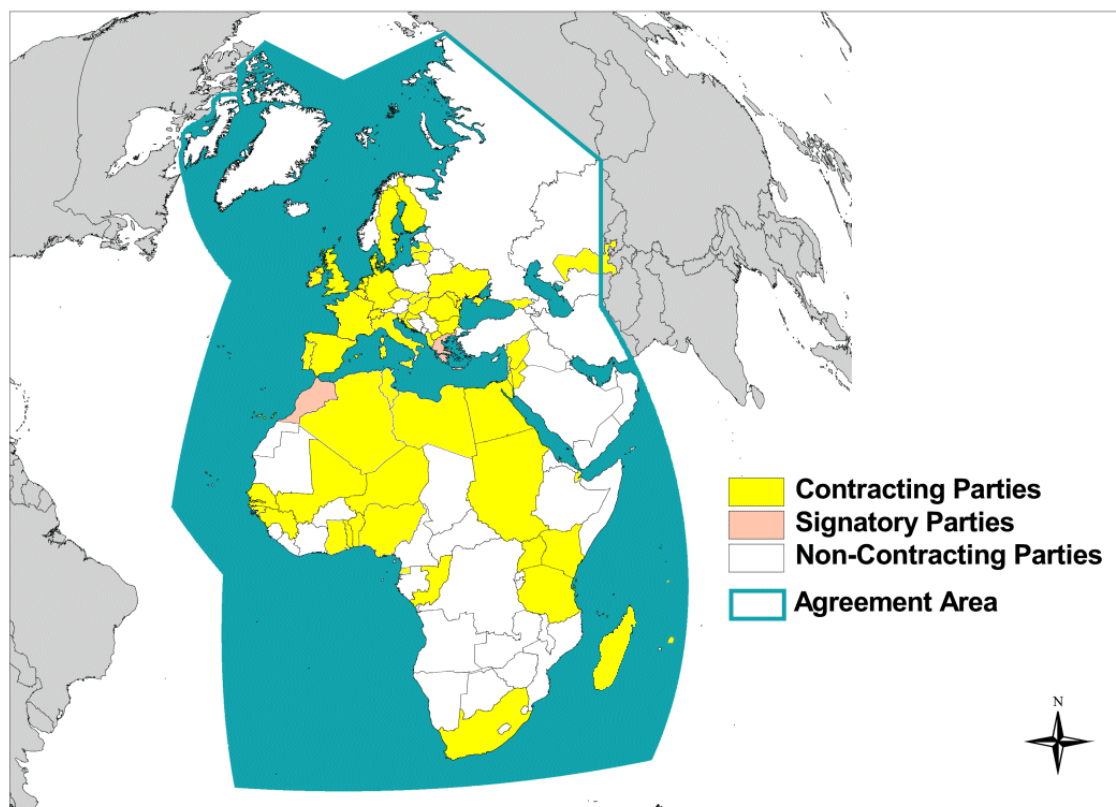


Schéma 1. Étendue géographique de l'AEWA (Parties contractantes en août 2008)
(Parties contractantes, Parties signataires, Parties non contractantes, zone de l'AEWA)

Durée

Ce plan stratégique a été élaboré pour adoption par la MOP4 en 2008. Il est valable pour une période de neuf ans (de 2009 à 2017) et couvre trois périodes intersessions. En 2017, un nouveau plan stratégique sera prêt pour examen par les Parties à la MOP7. Ce plan stratégique pourrait être examiné et amendé à chaque MOP si cela est jugé nécessaire (*voir le chapitre Évaluation & examen à la page 11*).

Encadré 1: processus d'élaboration et de consultation

Le plan stratégique de l'AEWA fournit une orientation aux/des adhérents de l'AEWA: les Parties contractantes, ses organes décisionnels (Comité permanent et Comité technique), son Secrétariat et les partenaires de l'Accord. Ainsi, toutes ces parties prenantes ont été et continueront à être impliquées dans l'élaboration de ce document, avec les conseils d'un consultant externe*.

Les démarches suivantes ont jusqu'à présent été entreprises pour l'élaboration du plan stratégique:

- Discussions préparatoires au sein du Comité technique en novembre 2006
- Une séance de brainstorming à la réunion du Comité permanent en novembre 2006
- Une série d'interviews sur la fonction, la présentation et le contenu d'un plan stratégique de l'AEWA en novembre/décembre 2006**
- Un atelier interne au Secrétariat de l'AEWA en décembre 2006*** consacré à l'axe essentiel, la vision, l'objectif général et les objectifs du plan stratégique
- Un atelier ad hoc organisé en janvier 2007 par le Secrétariat avec les membres du Comité technique David Stroud et Rachelle Adam, entre autres, pour s'assurer que le plan stratégique est adapté au format de rapport national récemment élaboré vis-à-vis duquel les progrès doivent être rapportés à l'avenir
- Procédure de consultation écrite sur le premier avant-projet avec le Comité permanent et le Comité technique en mars 2007
- Révision, suite à des commentaires, soumise par des membres des Comités permanent et technique en avril-juin 2007
- Procédure de consultation écrite sur le deuxième avant-projet avec les Parties contractantes en juillet-septembre 2007
- Révision, suite à des commentaires, soumise par les Parties contractantes en octobre 2007 – janvier 2008
- Approbation de l'avant-projet pour soumission à la MOP4 par le Comité permanent lors de sa 5^{ème} réunion en juin 2008

La prochaine démarche est la suivante:

- Approbation de la version finale par la MOP4

* *La consultante externe pour le développement du plan stratégique est Mme Gwen van Boven qui a également apporté son soutien à l'AEWA dans l'élaboration de sa stratégie de communication: vanboven@span.nl*

** *Les 11 personnes suivantes ont été interviewées: 1. Président du Comité permanent (M. Severre), 2. Président du Comité technique (M. Mungroo), 3. le Dépositaire (Pays-Bas, M. Lok), 4. Tanzanie (Mme Zacharia, M. Mdoe), 5. Allemagne (M. Schall), 6. Suisse (M. Biber), 7. Secrétariat de l'AEWA (M. Lenten, M. Dereliev), 8. Secrétariat de la CMS (M. Hepworth), 9. Wetlands International (M. Hagemeyer), 10. BirdLife International (M. O'Sullivan), 11. CIC (M. Kanstrup)*

*** *L'atelier animé au Secrétariat (19 novembre 2006) a été suivi par Bert Lenten, Sergey Dereliev, Catherine Lehmann et Florian Keil*

Le plan stratégique de l'AEWA 2009-2017

Étendue du plan

Le plan stratégique de l'AEWA vise à fournir le cadre cohérent et stratégique pour la mise en œuvre de l'Accord par ses adhérents: les Parties contractantes, ses organes décisionnels (le Comité permanent et le Comité technique), son Secrétariat et les partenaires de l'Accord. Il se présente sous la forme d'un cadre logique hiérarchisé. Le fonctionnement de ce cadre logique est expliqué à l'encadré 3 à la page 10.

Vision

Tous les pays situés le long des voies de migration Afrique-Eurasie partagent des populations d'oiseaux d'eau viables et les habitants de cette région comprennent, respectent, facilitent et entretiennent le phénomène de migration de ces populations.

Les oiseaux d'eau sont une ressource commune et leur conservation requiert une responsabilité partagée dans le sens d'une gestion durable des différentes espèces, de leurs populations et voies de migration. Cette vision à long terme reflète la philosophie de l'AEWA selon laquelle la conservation des oiseaux d'eau et les habitants de la terre devraient être en accord, ce qui contribuerait à la conservation de la biodiversité mondiale.

Objectif

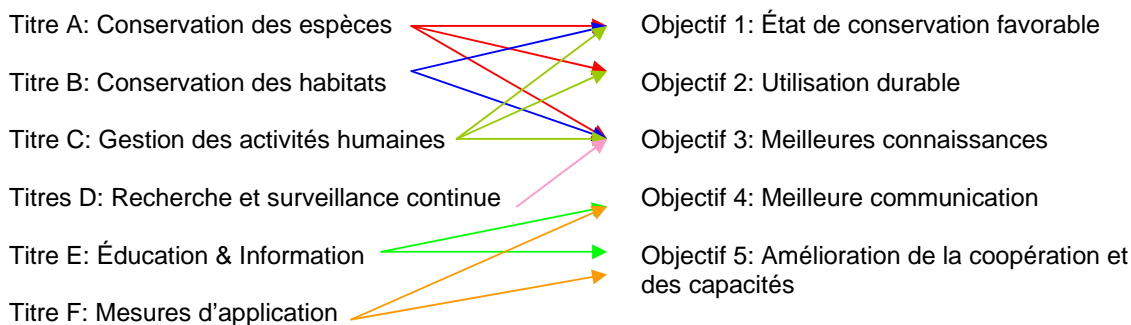
Maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations à un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration.

La collaboration et la coopération entre les parties prenantes le long de ces voies de migration, aussi bien au sein des pays qu'au niveau international, sont au cœur de la conservation des voies de migration. L'AEWA facilite cette coopération à tous les niveaux en encourageant les Parties à contribuer efficacement à la conservation au niveau mondial, par le biais de pratiques nationales améliorées par exemple.

Structure

Le plan d'action de l'Accord (annexe 3) est structuré autour des titres suivants : A) Conservation des espèces ; B) Conservation des habitats, C) Gestion des activités humaines ; D) Recherche et surveillance continue; E) Éducation & information ; F) Mesures d'application. Comme on peut le voir à l'encadré 2, ces titres du plan d'action constituent la base des objectifs de l'AEWA tels que ceux-ci sont définis dans le plan stratégique:

Encadré 2: titres du Plan d'action de l'AEWA par rapport aux objectifs du plan stratégique



Les trois premiers objectifs font référence aux compétences professionnelles et techniques combinées dans le cadre de l'AEWA ainsi qu'au rôle de l'Accord lié aux interventions de conservation, à l'utilisation durable, au développement et à la gestion des connaissances. Les quatrième et cinquième objectifs font référence au rôle de l'AEWA qui consiste à rapprocher les Parties. Ces objectifs visent à améliorer la sensibilisation et la compréhension, à approfondir la coopération internationale et à augmenter les capacités pour le fonctionnement de l'Accord.

Dans le cadre logique du plan stratégique, on s'est assuré que les étapes seront adaptées au format de rapport national de manière à ce que les progrès effectués dans la mise en œuvre de ces objectifs puissent être contrôlés sur la base des rapports nationaux. Ces objectifs sont donc intégrés dans le cadre logique aux endroits appropriés en tant que moyen de vérification.

Étapes et indicateurs

Pour atteindre chaque objectif, plusieurs étapes ont été déterminées. La réussite de ces étapes peut être mesurée à certains moments à l'aide d'indicateurs quantifiables. Les sources de ces indicateurs ont également été identifiées et figurent au tableau du cadre logique sous la rubrique "moyens de vérification".

Objectifs

Les objectifs sont énumérés ci-dessous. Afin de montrer encore une fois la compatibilité des objectifs avec le texte de l'Accord, les titres du Plan d'action (PA) formulés à l'annexe 3 (et dans le diagramme de l'encadré 2) sont indiqués entre parenthèses :

Objectif 1: *Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations*
(Titres du Plan d'action: A, B, C)

Cet objectif se concentre sur les activités principales de l'AEWA: assurer un état de conservation favorable des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations. Cet objectif sera atteint lorsque l'état global de conservation des espèces d'oiseaux d'eau aura été amélioré dans tous les États de l'aire de répartition de l'AEWA. Le résultat souhaité est que d'ici 2017, dans toute la région de l'AEWA, le nombre d'espèces d'oiseaux d'eau ayant une population

croissante ou stable soit supérieur au nombre d'espèces d'oiseaux d'eau dont la population est en déclin. Cinq étapes concrètes ont été formulées. Elles permettront d'atteindre l'objectif 1:

- 1.1. Fournir une protection légale complète à toutes les espèces figurant à la colonne A
- 1.2. Établir et maintenir un réseau complet de voies de migration de sites protégés et gérés importants, ainsi que d'autres sites gérés de façon adéquate, aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau.
- 1.3. Procéder à des études d'impact environnemental et à des évaluations stratégiques environnementales pour réduire l'impact du nouveau développement sur les espèces d'oiseaux d'eau et leurs populations
- 1.4. Développer et mettre en œuvre les Plans d'action par espèce (SSAP) pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque (colonne A du tableau 1)
- 1.5. S'assurer que les oiseaux d'eau sont vraiment pris en considération par d'autres forums internationaux, comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Berne et le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), dans l'élaboration de Plans d'actions nationaux sur les espèces non indigènes

Objectif 2: *Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable*
(Titres du Plan d'action: A, C)

Régler le problème du prélèvement non durable d'oiseaux d'eau est une condition clé pour atteindre l'objectif de ce plan stratégique. Le résultat souhaité de cet objectif est que d'ici 2017, dans la région de l'AEWA, plusieurs pratiques non durables aient été éliminées et que des processus de rapprochement entre les régions aient été mis en place et appliqués. Cinq étapes ont été indiquées à cet égard:

- 2.1. Supprimer la grenaille de plomb dans les zones humides de toutes les régions des Parties contractantes
- 2.2. Développer et appliquer au niveau international une collecte coordonnée des données sur les prélèvements d'oiseaux
- 2.3. Développer et mettre en œuvre des mesures pour réduire, et éliminer autant que possible, les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvement non sélectives
- 2.4. Développer et promouvoir les codes et les normes de meilleure pratique appropriés, comme l'identification des oiseaux, afin d'agir convenablement dans le respect des dispositions juridiquement contraignantes
- 2.5. Garantir une gestion adaptative des prélèvements² des populations de proie au niveau international

Objectif 3: *Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation*
(Titres du plan d'action: A, B, C, D)

² La gestion adaptative des prélèvements consiste à mettre en place périodiquement des règlements de chasse basés sur un système de surveillance des populations et des habitats, de recensement des taux de prélèvement, d'analyse des données et de définition des options de règlement.

La disponibilité de bonnes connaissances scientifiques ainsi que de connaissances traditionnelles au niveau local constitue une condition préalable pour atteindre l'objectif général de l'AEWA. Le résultat souhaité est que d'ici 2017, ou plus tôt si possible, des connaissances suffisantes sur les espèces et leurs populations, leurs voies de migration, les menaces auxquelles les espèces sont confrontées et les mesures efficaces de conservation soient disponibles et accessibles. Afin de générer et améliorer les connaissances, liées notamment à la recherche et à la surveillance appropriées, et faciliter leur partage continu, les cinq étapes suivantes ont été formulées:

- 3.1. Mettre en place les ressources nécessaires pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation.
- 3.2. Établir, maintenir et continuer à développer les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau
- 3.3. Encourager les agences publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages afin d'établir des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau
- 3.4. Collecter et intégrer les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles notamment, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau.
- 3.5. Améliorer le partage des données et des informations importantes et leur accessibilité pour soutenir les prises de décisions importantes en matière de conservation

Objectif 4: *Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de leur conservation*
(Titres du plan d'action: E, F)

Au cours des trois dernières années, l'AEWA a mis au point une stratégie de communication qui fournit le cadre pour le travail de l'Accord lié à la communication. Il est souhaité que le public visé, tel que spécifié dans la stratégie de communication de l'AEWA, soit mieux informé sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, sur leurs populations et leurs voies de migration, qu'il soit conscient des menaces auxquelles ces espèces sont confrontées et qu'il comprenne et soutienne la nécessité de leur conservation. Les trois étapes spécifiques suivantes qui ont été formulées reflètent les intentions de la stratégie de communication et visent à assurer sa mise en œuvre et mise à jour:

- 4.1. Assurer un soutien pour la mise en œuvre de la stratégie de communication (SC)
- 4.2. Mettre en œuvre la stratégie de communication de l'AEWA
- 4.3. Accroître la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA à tous les niveaux au sein des Parties contractantes

Objectif 5: *Renforcer le rôle de facilitateur de l'AEWA en améliorant la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration.*
(Titres du Plan d'action: E, F)

La coopération – au sein des Parties contractantes et entre elles au niveau international – est au cœur de la conservation des voies de migration. La nécessité d'améliorer la coopération et d'augmenter les capacités de l'AEWA est un sujet abordé dans cet objectif. Le résultat souhaité est que, d'ici 2017, le rôle facilitateur de l'AEWA soit renforcé, que ses capacités soient améliorées, ce qui permettra une mise en œuvre plus rationalisée de l'Accord au niveau national et une meilleure coopération au niveau international. Les 9 étapes spécifiques suivantes ont été définies dans le but d'obtenir des résultats à tous les niveaux :

- 5.1. Augmenter le nombre d'adhérents à l'Accord
- 5.2. Collecter des fonds suffisants issus de différentes sources pour la mise en œuvre du plan stratégique
- 5.3. Intensifier la coopération avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) et des partenaires clés
- 5.4. Augmenter le personnel du Secrétariat
- 5.5. Activer le Fond de petites subventions (SGF)³
- 5.6. Augmenter le taux de soumission des rapports nationaux
- 5.7. Accroître les capacités du personnel national pour appliquer l'Accord via des mécanismes de formation appropriés
- 5.8. Établir un mécanisme de coordination national approprié pour la mise en œuvre de l'AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords environnementaux multilatéraux sur la biodiversité.
- 5.9. L'AEWA est reconnu par d'autres AEM sur la biodiversité comme un AEM dont l'efficacité pour protéger les oiseaux d'eau peut servir d'indicateur pour le maintien de la biodiversité à un niveau international

Principes opérationnels

Tenant compte des interconnexions de l'AEWA, de ses accords affiliés et de sa convention mère CMS ainsi que de la philosophie de travail commune fondamentale qui les caractérise, plusieurs questions transversales ont été identifiées. Celles-ci seront, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, adoptées et appliquées en tant que principes opérationnels dans toutes les activités qui s'y prêtent:

- PO 1: Le plan stratégique est le document directeur de la mise en œuvre de l'Accord; il relie le texte de l'Accord et le plan d'action au niveau de la mise en œuvre
- PO 2: Respecter les principes généraux des Nations Unies dans toutes les phases de la mise en œuvre
- PO 3: Coopérer étroitement avec les accords environnementaux multilatéraux pertinents ainsi qu'avec les partenaires clés en harmonisant les initiatives là où cela est possible, notamment avec la CMS et ses autres accords
- PO 4: Favoriser la sensibilisation par rapport au concept de l'utilisation durable et aux sources de revenus liées aux espèces d'oiseaux d'eau migrateurs

³ La première session de la Réunion des Parties de l'AEWA a décidé, dans sa résolution 1.7, d'établir un Fonds de petites subventions de l'AEWA pour la conservation visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord à l'instar du Fonds de petites subventions pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides de la Convention Ramsar. Jusqu'à présent, ce Fonds n'a jamais été opérationnel mais il constitue désormais un potentiel essentiel pour fournir des ressources précieuses à des pays éligibles afin de mettre en œuvre les dispositions de l'AEWA.

- PO 5: Augmenter la capacité de toutes les Parties, et notamment des pays en développement et des pays à économies en transition, à contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique
- PO 6: Stimuler les Parties à aider les pays en développement et les pays à économies en transition à appliquer l'Accord
- PO 7: Chercher à attirer des fonds appropriés pour des activités de projet
- PO 8: Essayer, à tout moment, d'utiliser le mieux possible les ressources financières et humaines disponibles limitées
- PO 9: En visant la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région Afrique-Eurasie, ce plan stratégique contribue à la conservation de la biodiversité mondiale
- PO 10: Tirer profit des opportunités de création de capacités et les promouvoir à tous les niveaux de la zone de l'Accord

Mise en œuvre & financement

Ce plan stratégique vise à faire progresser la mise en œuvre de l'AEWA d'une manière optimale mais réaliste et en accord avec les principes opérationnels mis en place au niveau interne tels indiqués ci-dessus. La mise en œuvre ne peut être garantie que si les moyens appropriés, qu'il s'agisse des fonds ou des capacités humaines, sont rendus disponibles au niveau du Secrétariat, aussi bien au sein des Parties contractantes que parmi les partenaires de l'Accord. À cet égard, il est fait référence tout particulièrement à l'objectif 5 de ce plan stratégique.

Évaluation & examen

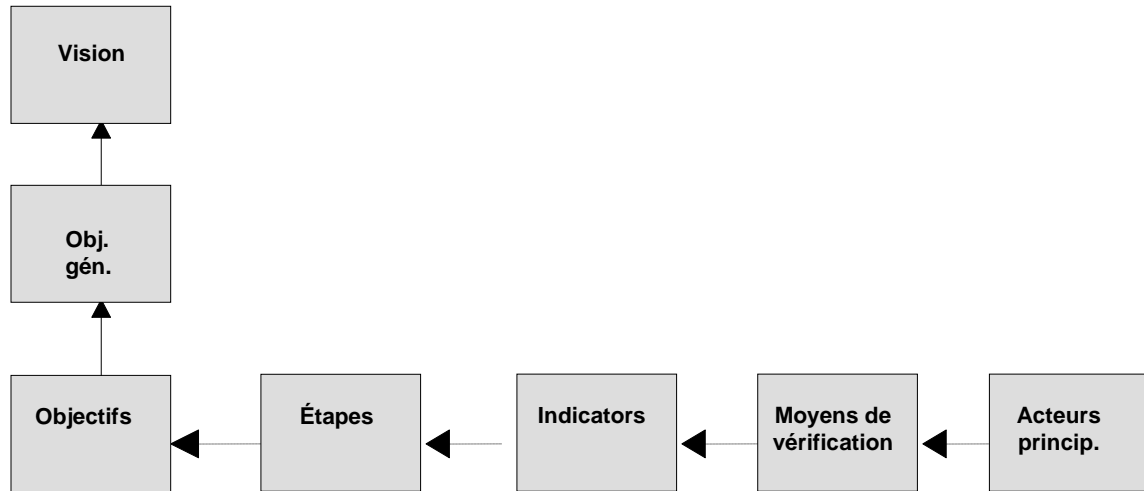
L'évaluation des performances, des réalisations et de l'impact est intrinsèquement liée à une mise en œuvre cohérente et stratégique de l'Accord, et partant, à son plan stratégique. Le plan stratégique peut être examiné par chaque MOP si cela est jugé nécessaire afin de faire une mise au point sur les progrès accomplis aux niveaux des étapes et des indicateurs. Toutefois, ce plan stratégique vise à fournir une perspective à long terme sur le fonctionnement de l'AEWA qui devrait faire l'objet d'une réflexion quant à sa validité pendant sa durée.

Le plan stratégique et le format de rapport national nouvellement élaboré ont été conçus pour se compléter, ce qui facilite l'élaboration de rapports ainsi que la surveillance des progrès accomplis eu égard aux étapes fixées dans le plan stratégique. Les Parties contractantes, ainsi que d'autres acteurs principaux, sont invités à développer leurs propres plans de travail pour assurer la mise en œuvre de ce plan stratégique à leur niveau.

Par ailleurs, il est recommandé qu'un programme de travail du Secrétariat soit préparé pour accompagner le plan stratégique. Ce programme inscrira les étapes fixées dans le plan stratégique dans des activités claires et mesurables, y compris les échéances, le budget, les personnes responsables, etc. Il harmonisera les activités avec les Priorités internationales de mise en œuvre établies par l'Accord. Le programme de travail du Secrétariat pourra ensuite régulièrement être examiné si cela est jugé nécessaire par la MOP tandis que le plan stratégique continuera à fournir le contexte à long terme dans lequel l'AEWA opère.

Les amendements au plan stratégique pourraient être approuvés par les MOP. Afin que les amendements proposés soient pris en considération, ils doivent être communiqués au Secrétariat de l'AEWA au plus tard 150 jours avant la MOP, tout comme les propositions d'amendements à l'Accord.

Encadré 3: Fonctionnement du cadre logique du plan stratégique de l'AEWA



Où commence la mise en œuvre de ce plan stratégique? Avec les acteurs principaux. Toute activité qu'ils font ou ne font pas, qu'ils soutiennent ou pas (financièrement), contribue à la réussite ou à l'échec de la vision suprême générale de ce plan stratégique indiquée en haut à gauche du cadre logique. Les acteurs figurent à droite du tableau.

Quelles démarches doivent être entreprises entre les différents éléments? En lisant le tableau de droite à gauche, vous pouvez contrôler les contributions des acteurs principaux à l'aide des moyens de vérification figurant juste à côté. La colonne des indicateurs montrera ensuite, de manière quantifiable, comment ces contributions ont permis de franchir les étapes. Plusieurs étapes (numérotées) ont été spécifiquement déterminées pour atteindre chacun des cinq objectifs d'ici 2017, en direction de l'objectif principal de l'Accord: *maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations à un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration.*

Interprété et utilisé dans ce sens, le cadre logique fonctionnera tel un outil d'orientation pour la mise en œuvre de l'AEWA par ses Parties contractantes et ses partenaires.

Tableau du cadre logique

Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
Vision Tous les pays situés le long des voies de migration Afrique-Eurasie partagent des populations d'oiseaux d'eau viables et les habitants de cette région comprennent, respectent, facilitent et entretiennent le phénomène de migration de ces populations				
Objectif		Au niveau de l'Accord, dans la	CSR	

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
Maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations à un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration		<p>durée de ce plan stratégique:</p> <p>il n'y a eu aucune extinction de populations d'oiseaux d'eau ou d'espèces appartenant à la faune sauvage dans la zone de l'Accord</p> <p>Toutes les populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA dont l'état de conservation est favorable actuellement ont conservé cet état</p> <p>Au moins 75%⁴ des populations d'oiseaux d'eau de l'AEWA affichent une tendance positive (croissante ou stable)</p> <p>L'état général des espèces indicatrices s'est amélioré, comme cela a été mesuré par l'Indicateur des oiseaux d'eau</p> <p>Le risque général d'extinction</p>	<p>Tableau 1 de l'AEWA</p> <p>Liste rouge de l'UICN</p>	

⁴ Le Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA (2008), version 4, a estimé que 59% des populations dont l'évolution est connue (n=370) affichent des tendances stables ou croissantes. 29% de toutes les populations de l'AEWA (n=522) suivent une évolution non recensée et 41% de toutes les populations sont soit stables soit en augmentation.

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
		<p>des oiseaux d'eau a diminué, comme cela a été mesuré par l'Indice de la Liste rouge</p> <p>20 % des espèces menacées et quasi menacées ont été baissées à des catégories de menace inférieures</p> <p>Moins de populations figurent dans la catégorie 1, colonne A (- 20 %)</p> <p>Moins de populations figurent à la colonne A (- 5%)</p> <p>Au niveau national, dans la durée de ce plan stratégique:</p> <p>aucune population d'oiseaux d'eau de l'AEWA n'a disparu que ce soit en tant qu'espèce de reproduction, d'hivernage ou espèce migratrice sur tout le territoire des Parties contractantes</p>		

	Étapes (<i>Étapes à franchir d'ici 2017</i>)	Indicateurs (<i>Mesures quantifiables des réalisations</i>)	Moyens de vérification (<i>Sources d'information pour les indicateurs</i>)	Acteurs principaux
		<p>L'état favorable actuel des oiseaux d'eau de l'AEWA en tant qu'espèce de reproduction, d'hivernage ou espèce migratrice a été conservé dans toutes les Parties contractantes</p> <p>Au moins 75 % des espèces d'oiseaux d'eau de l'AEWA rencontrées dans les régions des Parties contractantes affichent une tendance positive (stable ou croissante)</p> <p>20 % des espèces menacées et quasi menacées ont été baissées à des catégories inférieures de menace dans chaque Partie contractante</p>	<p>Rapports nationaux (<i>axes de classification des espèces – état des espèces, état sur la Liste rouge nationale</i>)</p>	
Objectif 1				
Prendre des mesures de conservation pour améliorer ou maintenir l'état de conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs populations				

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
	1.1 Fournir une protection légale complète à toutes les espèces figurant à la colonne A	Toutes les Parties contractantes ont adopté des législations nationales pour protéger toutes les espèces de la colonne A	Rapports nationaux (<i>axe de classification des espèces – état légal</i>)	Parties contractantes
	1.2 Établir et maintenir un réseau complet de voies de migration de sites protégés et gérés importants aux niveaux international et national pour les oiseaux d'eau	Toutes les Parties contractantes ont et maintiennent de vastes réseaux nationaux regroupant des zones protégées et durablement gérées. Ceux-ci forment un réseau cohérent de sites de migration	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 2. Conservation des habitats, 2.1. Inventaires des habitats, 2.2. Conservation des zones, questions 13 et 15</i>)	Parties contractantes
	1.3 Procéder à des études d'impact environnemental et à des évaluations stratégiques environnementales pour réduire l'impact du nouveau développement sur les espèces d'oiseaux d'eau et leurs populations	Toutes les Parties contractantes utilisent les systèmes d'étude d'impact environnemental/d'évaluation stratégique environnementale pour réduire l'impact sur les oiseaux d'eau	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions– 3. Gestion des activités humaines, 3.2. Autres activités humaines, questions 21 et 22</i>)	Parties contractantes
	1.4 Développer et mettre en œuvre les Plans d'action par espèce (SSAP) pour les espèces les plus menacées énumérées dans la catégorie 1 et les catégories 2 et 3 marquées d'un astérisque (colonne A du tableau 1)	Les SSAP en place sont concrètement mises en œuvre pour toutes les espèces globalement menacées et les espèces marquées d'un astérisque	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions– 1. Conservation des espèces, 1.2. SSAP, questions 2 et 3</i>) Rapport de l'AEWA sur la phase de préparation et la mise en œuvre des SSAP	Parties contractantes, Secrétariat
	1.5 S'assurer que les oiseaux d'eau sont vraiment pris en	Les Parties contractantes ont introduit, comme élément des	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions– 1. Conservation des espèces,</i>	Parties contractantes

	Étapes (<i>Étapes à franchir d'ici 2017</i>)	Indicateurs (<i>Mesures quantifiables des réalisations</i>)	Moyens de vérification (<i>Sources d'information pour les indicateurs</i>)	Acteurs principaux
	considération par d'autres forums internationaux, comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Berne et le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), dans l'élaboration de Plans d'actions nationaux sur les espèces non indigènes	Plans d'action nationaux sur les espèces non indigènes, des mesures spécifiques pour les espèces non indigènes envahissantes d'oiseaux d'eau. Elles mettent en œuvre ces mesures afin d'assurer leur contrôle ou leur éradication	1.5. Introductions, questions 9 -11) Rapport de l'AEWA sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et, partant, hybrides	
Objectif 2 Garantir que tout prélèvement d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord est durable				
	2.1 Supprimer la grenaille de plomb dans les zones humides dans toutes les régions des Parties contractantes	Toutes les parties contractantes ont adopté une loi nationale interdisant d'utiliser la grenaille de plomb (dans les zones humides)	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 3. Gestion des activités humaines, 3.1. Chasse, questions 18</i>) Rapport de l'AEWA sur l'utilisation de la grenaille de plomb	Parties contractantes Organisations de chasseurs
	2.2 Développer et appliquer au niveau international une collecte coordonnée des données sur les prélèvements d'oiseaux	Collecte existante, coordonnée au niveau international, de données sur les prélèvements qui tient compte de 25 % des Parties contractantes au	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 3. Gestion des activités humaines, 3.1. Chasse, question 17</i>)	Parties contractantes FACE et autres organisations de chasseurs

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
		minimum	Rapport de l'AEWA sur la législation pertinente en matière de chasse et de commerce	
	2.3 Développer et mettre en œuvre des mesures pour réduire, et éliminer autant que possible, les prélèvements illégaux d'oiseaux d'eau, l'utilisation d'appâts empoisonnés ainsi que les méthodes de prélèvement non sélectives	Toutes les Parties contractantes disposent d'une législation pertinente qui est entièrement appliquée	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 3. Gestion des activités humaines, 3.1. Chasse, question 19</i>) Rapport de l'AEWA sur la législation pertinente en matière de chasse et de commerce	Parties contractantes Organisations de chasseurs
	2.4. Développer et promouvoir les codes et les normes de meilleure pratique appropriés, comme l'identification des oiseaux, afin d'agir convenablement dans le respect des dispositions juridiquement contraignantes	La moitié des Parties contractantes applique concrètement les normes de meilleure pratique juridiquement contraignantes	Rapport de l'AEWA sur la législation pertinente en matière de chasse et de commerce	Parties contractantes Organisations de chasseurs
	2.5. Garantir une gestion adaptative des prélèvements des populations de proie au niveau international	Des programmes internationaux de gestion des prélèvements (IHMP) pour deux populations de proie ont été développés et appliqués	Rapport sur la mise en œuvre de l'IHMP	Parties contractantes, Secrétariat, organisations de chasseurs
Objectif 3				

	Étapes (<i>Étapes à franchir d'ici 2017</i>)	Indicateurs (<i>Mesures quantifiables des réalisations</i>)	Moyens de vérification (<i>Sources d'information pour les indicateurs</i>)	Acteurs principaux
Améliorer les connaissances sur les espèces et leurs populations, les voies de migration et les menaces comme fondement de l'action de conservation				
	3.1 Mettre en place les ressources nécessaires pour soutenir, à long terme, les processus internationaux de collecte de données de surveillance pour l'évaluation de l'état de conservation.	Élaboration ponctuelle du rapport récapitulatif du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC), du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA et des <i>Estimations des populations d'oiseaux d'eau</i> au niveau mondial Augmentation de 50 % des espèces/populations dont l'état au niveau international fait l'objet d'évaluations sur la base de données de surveillance régulières	Rapports de Wetlands International Rapport sur l'état de conservation	Parties contractantes et autres donateurs, Secrétariat, Wetlands International
	3.2. Établir, maintenir et continuer à développer les capacités des systèmes nationaux de surveillance pour évaluer l'état de conservation des oiseaux d'eau	La moitié des Parties contractantes dispose de systèmes de surveillance tout au long de l'année (suivant la nécessité)	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 4. Recherche et surveillance, question 25</i>)	Parties contractantes
	3.3. Encourager les agences	Dix nouveaux programmes de	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 4.</i>)	Parties contractantes,

	Étapes (<i>Étapes à franchir d'ici 2017</i>)	Indicateurs (<i>Mesures quantifiables des réalisations</i>)	Moyens de vérification (<i>Sources d'information pour les indicateurs</i>)	Acteurs principaux
	publiques nationales responsables, les institutions universitaires ainsi que d'autres instituts actifs dans la recherche sur les espèces sauvages afin d'établir des programmes de recherche destinés à soutenir la mise en œuvre des priorités de conservation des oiseaux d'eau	recherche relatifs à l'AEWA	Recherche et surveillance, question 27) Rapport du Secrétariat à la Réunion des Parties	Secrétariat
	3.4. Collecter et intégrer les meilleures pratiques, y compris les connaissances traditionnelles, dans les programmes de conservation des oiseaux d'eau.	50 meilleures pratiques collectées et publiées sous www.conservationevidence.com ⁵	www.conservationevidence.com	Parties contractantes, ONG, organisations de chasseurs
	3.5. Améliorer le partage des données et des informations importantes et leur accessibilité pour soutenir les prises de décisions importantes en matière de conservation	Liste sur Internet sur la recherche liée aux oiseaux d'eau et à leur conservation dans chaque Partie contractante élaborée tous les trois ans	Rapports nationaux (<i>Pressions et réactions – 4. Recherche et surveillance, question 27</i>)	Parties contractantes
Objectif 4 Améliorer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) sur les espèces				

⁵ Conservation Evidence est un journal en ligne évalué par des pairs et un pool en ligne de documents ou de rapports publiés préalablement sur l'efficacité des interventions en matière de gestion de la conservation.

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
d'oiseaux d'eau migrants, leurs voies de migration, leur rôle dans la réduction de la pauvreté, les menaces auxquelles elles sont confrontées et la nécessité de leur conservation				
	4.1. Assurer un soutien pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication (SC)	100 % de financement et autre soutien, suivant la nécessité (p.ex. expertise, réseau, compétences et ressources), assuré pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication	Rapports du Secrétariat	Parties contractantes, autres donateurs
	4.2. Mettre en œuvre la stratégie de communication de l'AEWA	La Stratégie de communication a été contrôlée tous les ans et examinée et actualisée tous les trois ans Au moins un Atelier de formation des formateurs pour CESP a été organisé dans chaque région de l'AEWA (CS 3.1) ⁶	Rapports sur les progrès en matière de mise en œuvre Le document de la Stratégie Rapport sur l'atelier de formation et manuel/kit d'outils de formation	Secrétariat Secrétariat

⁶ Entre parenthèses et là où cela est approprié, les étapes sont liées à la Stratégie de communication (SC) ; le chiffre indiqué reflète l'activité dans la Stratégie de communication
Version finale de l'avant-projet du plan stratégique de l'AEWA 2009-2017

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
		<p>Dans au moins trois régions de l'AEWA, des formations de suivi pour CESP sont proposées au niveau national par les personnes formées à l'étape 3.3 (SC 3.2)</p> <p>Des centres régionaux pour l'échange d'information sur l'AEWA ont été établis dans toutes les régions (SC 2.2)</p> <p>Le site Web de l'AEWA a été amélioré et maintenu. Il a notamment été rendu plus interactif (SC 4.1)</p> <p>Le Bulletin de l'AEWA est publié régulièrement; deux fois par an en impression papier accompagnée par des mises à jour électroniques mensuelles</p>	<p>Rapports nationaux <i>(Pressions et réactions – 5. Éducation et information 5.1) Stratégie de communication de l'AEWA, question 32)</i></p> <p>Rapports sur l'atelier de formation</p> <p>Manuel/kit d'outils de formation</p> <p>Manifestations relatives au lancement des centres</p> <p>Rapports d'évaluation</p> <p>Le site Web</p> <p>Réaction des utilisateurs</p>	<p>Parties contractantes</p> <p>Secrétariat, Parties contractantes</p> <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
		<p>(SC 4.2)</p> <p>L'infrastructure pour les discussions électroniques est en place et les discussions sont facilitées (SC 4.3)</p> <p>Les lignes directrices pour l'adhésion ont été mises à jour et distribuées à toutes les Parties non contractantes (SC 4.4)</p> <p>Un kit d'outils flexible est élaboré et distribué. Il fournit un ensemble de documentations pour accroître la sensibilisation au niveau national (SC 4.5)</p>	<p>Les Bulletins (version papier et journaux électroniques)</p> <p>Rapport du Secrétariat</p> <p>Le forum électronique</p> <p>Rapports du Secrétariat</p> <p>Les lignes directrices</p> <p>Liste de distribution</p> <p>Rapport du Secrétariat</p> <p>Le kit d'outils</p> <p>Liste de distribution</p> <p>Rapport du Secrétariat</p>	<p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p>

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
	4.3. Accroître la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau en général et notamment aux questions relatives à l'AEWA à tous les niveaux au sein des Parties contractantes	Au moins 25 % des Parties contractantes ont développé et mettent en œuvre des programmes pour accroître la sensibilisation et la compréhension face aux questions de conservation des oiseaux d'eau et de l'AEWA	Rapports nationaux <i>(Pressions et réactions – 5. Éducation et information 5.1) Stratégie de communication de l'AEWA, question 29)</i>	Parties contractantes
Objectif 5 Renforcer le rôle de facilitateur de l'AEWA en améliorant la coopération et les capacités internationales pour une conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs voies de migration.				
	5.1. Augmenter le nombre d'adhérents de l'Accord	Le nombre d'adhérents de l'AEWA a augmenté à 75 Parties à la MOP5, à 85 Parties à la MOP6, et à 90 Parties à la MOP 7, avec une concentration particulière sur l'Asie centrale et le Moyen-Orient	Rapport du Dépositaire	Secrétariat, Parties contractantes
	5.2. Collecter des fonds suffisants issus de différentes sources pour la mise en œuvre du plan	Financement complet	Rapport du Secrétariat	Parties contractantes Autres donateurs

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
	stratégique			
	5.3. Intensifier la coopération avec d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM) et des partenaires clés	Au moins 5 nouveaux mémorandums d'accord/mémorandums de coopération entre l'AEWA et d'autres AEM et partenaires clés	Mémorandums d'accord/mémorandums de coopération	Secrétariat
	5.4. Augmenter le personnel du Secrétariat	6 personnes en plus (2 responsables régionaux, un administrateur de programme, 3 assistants)	Rapports du Secrétariat	Parties contractantes, Secrétariat
	5.5. Activer le Fonds de petites subventions (SGF)	Au moins 100 000 EUR par an sont déboursés pour les pays en développement pour la mise en œuvre de l'AEWA	Rapports sur le Fonds de petites subventions Rapports du Secrétariat	Parties contractantes, Secrétariat
	5.6. Augmenter le taux de soumission des rapports nationaux	Toutes les parties contractantes fournissent régulièrement des rapports nationaux complets	Synthèse des rapports nationaux	Parties contractantes
	5.7. Accroître les capacités du personnel national pour appliquer l'Accord via des mécanismes de formation appropriés	Au moins 30 employés gouvernementaux ont été formés dans au moins 20 pays	Rapports de formation	Secrétariat
	5.8. Établir un mécanisme de coordination national approprié pour la mise en œuvre de l'AEWA en accord avec des mécanismes de coordination nationale pour d'autres accords	Dans au moins 50% des Parties contractantes de l'AEWA, des mécanismes de coordination nationale ont été établis et fonctionnent sur une base régulière	Rapports nationaux <i>(Pressions et réactions – 6. Mise en œuvre, question 36)</i>	Parties contractantes

	Étapes <i>(Étapes à franchir d'ici 2017)</i>	Indicateurs <i>(Mesures quantifiables des réalisations)</i>	Moyens de vérification <i>(Sources d'information pour les indicateurs)</i>	Acteurs principaux
	environnementaux multilatéraux sur la biodiversité			
	5.9.L'AEWA est reconnu par d'autres AEM sur la biodiversité comme un AEM dont l'efficacité pour protéger les oiseaux d'eau peut servir d'indicateur pour le maintien de la biodiversité à un niveau international	Tous les AEM sur la biodiversité mondiale se réfèrent à l'efficacité de l'AEWA comme indicateur pour maintenir la biodiversité à un niveau mondial	Rapports du Secrétariat sur d'autres AEM sur la biodiversité Autres résolutions d'AEM sur la biodiversité	L'AEWA et d'autres AEM sur la biodiversité

Définitions

Espèces/populations de la colonne A

Espèces d'oiseaux d'eau dont les populations figurent à la colonne A du tableau 1 de l'annexe 3 de l'AEWA

Espèces/populations de la colonne B

Espèces d'oiseaux d'eau dont les populations figurent à la colonne B du tableau 1 de l'annexe 3 de l'AEWA

Espèces/populations de la colonne C

Espèces d'oiseaux d'eau dont les populations figurent à la colonne C du tableau 1 de l'annexe 3 à l'AEWA

État de conservation favorable

Tel décrit à l'article 1 de la CMS:

"L'état de conservation" sera considéré comme "favorable" lorsque:

- (1) les données relatives à la dynamique des populations de l'espèce migratrice en question indiquent que cette espèce continue et continuera à long terme à constituer un élément viable des écosystèmes auxquels elle appartient;
 - (2) l'étendue de l'aire de répartition de cette espèce migratrice ne diminue ni ne risque de diminuer à long terme;
 - (3) il existe, et il continuera d'exister dans un avenir prévisible, un habitat suffisant pour que la population de cette espèce migratrice se maintienne à long terme;
- et
- (4) la répartition et les effectifs de la population de cette espèce migratrice sont proches de leur étendue et de leurs niveaux historiques dans la mesure où il existe des écosystèmes susceptibles de convenir à ladite espèce et dans la mesure où cela est compatible avec une gestion sage de la faune sauvage;"

Voie de migration

Les voies de migration des oiseaux d'eau sont des systèmes biologiques d'itinéraires de migration qui relient directement des sites et des écosystèmes dans différents pays et continents dont dépendent les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs.

Utilisation non durable

Toute utilisation, seule ou en combinaison avec d'autres, qui débouche ou a le potentiel de déboucher sur l'incapacité d'une espèce/population à maintenir son état de conservation favorable.

Liste des acronymes

AEWA - Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
CDB - Convention sur la diversité biologique
CESP - Communication, Éducation et Sensibilisation du public
CMS – Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP – Conférence des Parties
CP – Partie contractante
SC – Stratégie de communication
CSR – Rapport sur l'état de conservation
GISP – Programme mondial sur les espèces envahissantes
EIE – Etude d'impact environnemental
IHMP – Programme international de gestion des prélèvements (pour les populations/espèces de proie)
UICN – L'Union mondiale pour la nature
IWC – Recensement international des oiseaux d'eau
AEM – Accord environnemental multilatéral
MoC – Mémoire de coopération
MOP – Réunion des Parties
MoU – Mémoire d'accord
ESA – Evaluation stratégique environnementale
SGF – Fonds de petites subventions
SSAP – Plan d'action par espèce
StC – Comité permanent
CT – Comité technique